4
Décembre
2025

Atelier N°3 : *la place de la voiture en entreprise, mutualisation, autopartage, on en parle ?*

Association des Acteurs de l'Autopartage

Montpellier Méditerranée Métropole

ADEME — Agence de la Transition Écologique

Ministère chargé des Transports — Liberté Égalité Fraternité

Cerema — Climat & Territoires de demain

gart — La mobilité en commun

Organisation : Association des Acteurs de l'Autopartage — Ville de Montpellier — République Française — ADEME

En partenariat avec : Ministère Chargé des Transports — gart — Cerema

JOURNÉE NATIONALE DE L'AUTOPARTAGE

3e édition — Jeudi 4 décembre 2025

à l'Hôtel de ville de Montpellier

13h15 – Atelier n°3

La place de la voiture en entreprise, mutualisation, autopartage : on en parle ?

Animateur
Raphaël Krug
Directeur intermodalité et aménagement de l'espace public, GART

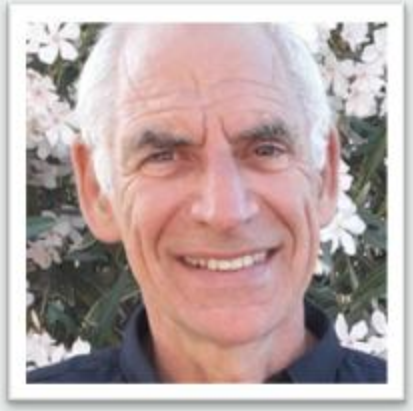

Stéphane Coppey
Consultant transports et environnement, Membre du Conseil scientifique du GART

Arnaud Delalé
chef de projet mobilité électrique, Enedis

01

Autopartage et flottes d’entreprise en quelques chiffres

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

L’autopartage en quelques chiffres :

- **Un million d’utilisateurs** en 2025, soit +11,5 % par rapport à l’an passé ; **13 862 véhicules** ; **185 millions de km** ;
- Chaque voiture partagée en boucle remplace **5 à 8 voitures** personnelles, libérant **1 à 3 places** de stationnement ;
- Une réduction de **25 % du budget** mobilité en recourant à l’autopartage (optimisation significative ;
- **45,38%** des répondants indiquant qu’aucun service d’autopartage n’est disponible sur leur territoire.
- **76% des services d’autopartage** déployés par des collectivités sont des services d’autopartage en station suivi à **17%** par l’autopartage entre particulier ;

Sources : AVEM – baromètre des flottes et de la mobilité 2024 et enquête nationale services d’autopartage GART 2025

Les flottes d’entreprises en quelques chiffres :

- **90 %** des entreprises françaises estiment que la taille de leur flotte restera stable ou augmentera d’ici 3 ans ;
- **25 %** des flottes contiennent déjà des véhicules d’occasion contre 41 % en Europe ;
- Près d’une entreprise sur deux utilise la LLD comme mode principal de financement ;
- **84 %** des entreprises sont engagées ou envisagent une transition énergétique de leur flotte ;
- **65 %** ont déjà intégré des véhicules électriques ou hybrides ;
- Fin 2024, les véhicules 100 % électriques représentent **11,6 %** du marché de flotte, et hybrides non rechargeables atteignent **22,1 %** ;
- **17 %** des entreprises déclarent avoir développé, en 2024, des offres d’autopartage

Sources : AVEM – baromètre des flottes et de la mobilité 2024 et enquête nationale services d’autopartage GART 2025

02

Flottes d’entreprise : mutualisation, autopartage Quels enjeux ?

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

Les Enjeux :

- **Foncier et financier** : diminuer la taille et le coût du parc de véhicules ;
- **Réglementaire et RSE** : Plan De Mobilité Employeurs (PDME) ;
- **Environnemental / Bilan carbone** : réduction du principal impact écologique ; Apaiser les villes en réduisant la place de l'automobile dans les espaces publics et privés ;
- **Image / Marketing** : entreprise engagée mieux positionnée sur le marché ;
- **Recrutement de profils engagés** : cyclistes, adeptes de l'autopartage loisirs ;
- **Organisationnel** : externalisation de la mise à disposition de véhicules ;
- **Sociaux et Culturels :** Changer le rapport à la voiture et offrir des alternatives à sa dépendance

Les Freins :

- **D'ordre culturel :** Une résistance au changement, conflits d'intérêts, manque de temps et ressources ;
- **De nature fiscale :** avantage en nature de véhicule de fonction (défiscalisation de la TVA sur les carburants), défiscalisation des frais réels ;
- **En lien avec les obligations** de transitions et de verdissement des flottes ;
- **La question assurancielle :** pas de cadre assurantiel harmonisé à l'échelle nationale pour l'autopartage ; des coûts prohibitifs ; la question du malus attribué au propriétaire du véhicule ; un usage interdisant le partage du véhicule au reste du foyer familial ;
- **Vandalisme et vols :** Il n'existe pas de cadre harmonisé ;
- **Accès aux données des véhicules :** Il n'existe pas d'accès aux données pertinentes des véhicules qui permettent d'installer des systèmes de télématique ;
- **Risque juridique RGPD :** En l'absence de recommandation des autorités de données personnelles en Europe, il existe un risque juridique propre à l'autopartage

Les Leviers :

- **Transparence et gouvernance :** définir des règles claires, impliquant tous les acteurs dès l'amont, avec communication régulière ;
- **Partenariats :** collectivités et opérateurs spécialisés (Mobility Tech Green, AAA) coconstruisent les dispositifs, en lien avec les ZFE et politiques locales.
- **Pilotage technologique :** outils télématiques, plateformes de réservation, suivi des performances, optimisation en temps réel.
- **Fiscalité incitative :** abattements avantage en nature jusqu'à 70 % sur les véhicules électriques (plafond 4 582 €/an), exonération TVS, bonus écologique, intégration dans politiques RSE.

03

Titre d‘ouverture de la partie

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

L’Exemple d’Enedis :

Quelques chiffres sur Enedis

Flotte de 18500 VL

8000 VE, soit 43% d’électrification

Cible d’électrification : 100% à 2030

(hors véhicules liés aux aléas climatiques majeurs)

L’autopartage à Enedis

Un inducteur fort pour optimiser le parc et ainsi diminuer nos impacts sur l’environnement

Actuellement → 1500 VL en pool

Ambition → 5000 VL en pool à 2030

Un marché national pour harmoniser les outils de gestion des pools

04

Travail de groupe

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

Vers un baromètre de l’autopartage en entreprise :

- **Niveau 1 :** l’entreprise possède une flotte de voitures partagées par ses équipes pour leurs déplacements professionnels
- **Niveau 2 :** l’entreprise a mis en place un ensemble d’indicateurs, disponibles via les boitiers d’autopartage, pour monitorer l’usage et optimiser sa flotte dans le cadre des déplacements professionnels de ses collaborateurs
- **Niveau 3 :** l’entreprise a mis en place des objectifs d’optimisation et de verdissement de sa flotte dans le cadre de ses déplacements professionnels. Elle communique de façon proactive sur ses démarches autour de la mobilité durable
- **Niveau 4 :** en plus de la gestion de sa mobilité professionnelle, l’entreprise ouvre sa flotte de véhicules partagés aux usages privés de ses salariés.
- **Niveau 5 :** au-delà de ses seul.e.s salarié.e.s, l’entreprise ouvre sa flotte de véhicules partagés à des conducteur.rice.s salarié.e.s d’entreprises extérieures partenaires
- **Niveau 6 :** l’entreprise ouvre sa flotte de véhicules à tout le monde, professionnels et particuliers

Temps d'échange 1

- **Niveau 1 :** flotte de voitures partagées pour leurs déplacements professionnels
- **Niveau 2 :** mis en place d'indicateurs,
- **Niveau 3 :** objectifs d'optimisation et de verdissement de sa flotte
- **Niveau 4 :** ouverture de flotte aux usages privés de ses salariés.
- **Niveau 5 :** ouverture de flotte aux usages privés d'autres entreprises extérieures partenaires
- **Niveau 6 :** ouverture de flotte à tout le monde, professionnels et particuliers

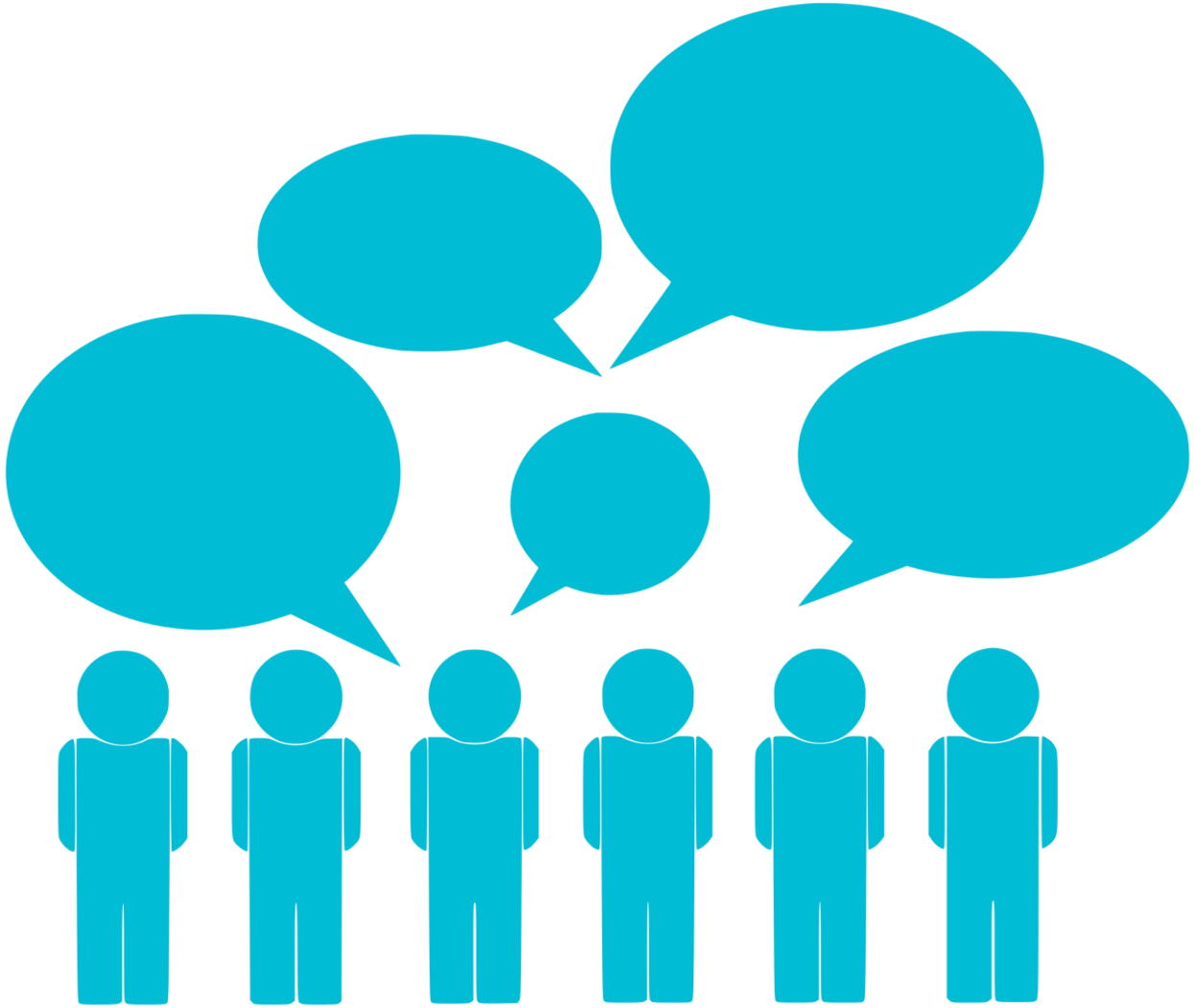

Temps d’échange 2

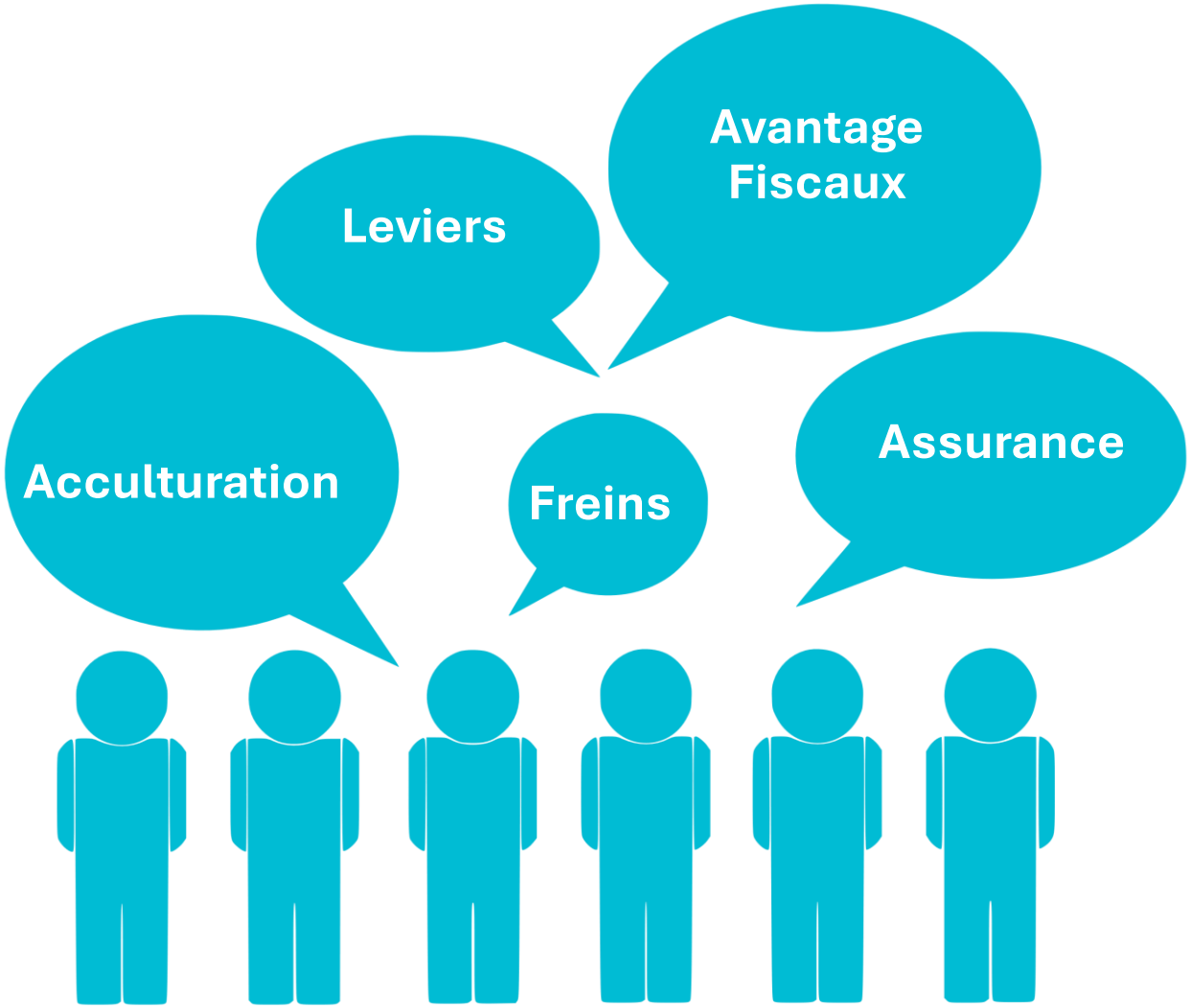

05

Synthèse et restitution

gart
LA MOBILITÉ EN COMMUN

Un baromètre de l'autopartage en entreprise

- **Niveau 1 :** flotte de voitures partagées pour leurs déplacements professionnels
- **Niveau 2 :** mis en place d'indicateurs,
- **Niveau 3 :** objectifs d'optimisation et de verdissement de sa flotte
- **Niveau 4 :** ouverture de flotte aux usages privés de ses salariés.
- **Niveau 5 :** ouverture de flotte aux usages privés d'autres entreprises extérieures partenaires
- **Niveau 6 :** ouverture de flotte à tout le monde, professionnels et particuliers

- **Avoir des paliers intermédiaires** avec une externalisation des flottes d'entreprises ;
- **Avoir des paliers intermédiaires** avec une externalisation des flottes d'entreprises ou encore un travail sur l'accompagnement au changement des salariés de manière expérimentale
- **Le verdissement** est-il un enjeu dans de baromètre ?
- **Articuler les réseaux de transports collectifs** avec les services d'autopartage en renforçant la connaissance des services par les employeurs

Les freins

- **Culturel :** Réorienter la communication en travaillant sur ce que l'autopartage rapporte plutôt que ce qu'il coûte ; Inciter les collectivités à jouer leur rôle d'exemplarité ;
- **Fiscal :** défiscaliser le crédit mobilité pour le rendre plus attractif et à mettre au même niveau que le FMD par exemple
- **Gouvernance et compétences :** Faciliter/Harmoniser le déploiement de service d'autopartage en améliorant la coopération et la coordination entre les AOM et les gestionnaires d'espaces publics ;
- **Assurance :** pas de cadre assurantiel harmonisé à l'échelle nationale pour l'autopartage ; des coûts prohibitifs ; Engager des travaux conjoints au niveau national avec les assureurs ; Intégrer également la question des VELI ;
- **Tarification:** Réussir à avoir des tarifications attractives socialement ;

Atelier Planification territoriale

gart.org

LA MOBILITÉ EN COMMUN